

ASBL JAKADI



1. Procédure d'inscription

L'inscription aux études, aux parascolaires et aux stages se fait par mail via l'adresse « asbl.jakadi@gmail.com » ou via le talon d'inscription fourni avec les informations.

L'inscription se fait par période :

- Par semaine (pour les stages)
- Par année (pour les parascolaires et l'étude dirigée)

Pour les différentes activités de l'Asbl, vous recevrez un mail diffusé par l'école. Les informations concernant le descriptif des stages seront transmises en cours d'année.

Les infos sont également disponibles sur notre page Facebook (*Asbl Jakadi*). Vous y trouverez aussi de nombreuses photos des différentes activités.

2. ROI (Règlement d'Ordre Intérieur)

Cotisation :

Pour participer à l'une de nos activités, il est obligatoire d'être membre. Pour cela, il vous suffit de vous acquitter de la **cotisation annuelle de 10 € par famille** (quel que soit le nombre d'enfants inscrits et le nombre d'activités choisies). Celle-ci est valable du 1er janvier au 31 décembre de l'année en cours et couvre les frais d'assurance.

Parascolaires :

Les parascolaires ont pour but de permettre aux enfants de pratiquer, au sein de l'école, une (ou plusieurs) activité(s) après les cours. Ils sont ouverts à tous en fonction des tranches d'âges précisées par activité.

Les activités sont variées (sport, danse, cuisine, lecture, expression corporelle, manuelle ou artistique, initiation à une langue étrangère,...) et permettent aux enfants de se divertir, s'occuper (notamment pour les enfants restant à la garderie), découvrir, se dépenser et surtout s'épanouir en s'amusant

Elles ont lieu dans les locaux de l'école et sont encadrées par des adultes de confiance, motivés, habitués à la gestion de groupe d'enfants et triés sur le volet. La majorité de nos encadrants sont professeurs ou éducateurs à l'école.

Ces moments ne sont pas de simples moments de garderie. Les enfants se verront mis face à une tâche à réaliser en l'espace d'une heure.

Pour le bien-être de chacun, le respect mutuel entre les enfants ainsi que des encadrants sont des conditions sine qua non du bon déroulement des séances. Vous serez informés par mail si un souci quelconque survient, de comportement notamment. Si après plusieurs avertissements, le comportement ne s'améliore pas, une exclusion temporaire sera envisagée avant de penser à une éventuelle exclusion définitive en dernier recours. Mais soyez persuadés que nous mettrons tout en place pour ne pas devoir en arriver là. Nous comptons évidemment sur votre précieuse collaboration le cas échéant.

Nous vous demandons de respecter les horaires. Un départ anticipé est à éviter au maximum, sauf pour raison exceptionnelle (rendez-vous médical...).

De même, la régularité de la fréquentation est importante. Les séances ne sont pas remboursées en cas d'absence.

L'asbl se réserve le droit de reporter une séance en cas d'absence du responsable, d'événement pédagogique (formation, concertation...) ou pour toute autre circonstance exceptionnelle (chant de Noël, boum du Comité de parents,...). Mais le nombre minimum de séances promis lors de l'inscription sera respecté. Des semaines de récupération (avant Noël et au mois de juin sont d'ailleurs prévues à cet effet. Vous serez, dans tous les cas, tenus informés par mail.

Pour annoncer les séances, les professeurs sonnent dans la cour pour avertir les enfants qui doivent venir se regrouper avant de se rendre à l'activité. Bien évidemment, en début d'année, les professeurs veillent à ce que tout le monde comprenne bien le principe et le lieu du rassemblement (surtout pour les plus jeunes qui ne sont pas encore habitués).

Après l'activité, les enfants non repris par leurs parents seront redirigés vers la garderie de l'école.

Lors de votre demande d'inscription, il vous sera demandé de **valider l'inscription par le paiement**. Après plusieurs rappels, en cas de non-paiement, nous nous verrons dans l'obligation de libérer la place et de la proposer à un autre enfant. Vu les nombreuses demandes pour les parascolaires, des listes d'attentes seront formées en cas d'activité complète. Les places libérées, notamment par les non-paiements, seront donc prioritairement proposées à ces enfants-là.

Le moment de réception de la demande d'inscription sera le critère choisi pour les priorités d'accès aux activités proposées.

L'asbl décline toute responsabilité en cas de perte avant ou après l'activité.

Etude dirigée :

L'étude est ouverte aux enfants fréquentant l'école primaire (de P1 à P6). Elle a lieu dans les classes de l'école, à l'étage du bâtiment A.

Le temps d'étude dirigée est consacré à la réalisation des devoirs et à la révision des leçons. La priorité sera donnée aux devoirs. Si l'enfant a terminé son travail du jour, il pourra alors s'avancer dans le travail à faire pour les jours suivants si celui-ci a été donné à l'avance par l'instituteur/trice.

Si l'élève n'a pu finir son travail, l'enseignant le notifiera au journal de classe.

Ce moment n'est ni une garderie ni une heure de cours particulier dispensé à l'élève. Chaque groupe d'étude est encadré par un professeur de l'école. Les enfants sont donc encadrés par des personnes qui leur sont familières et par des professionnels de la pédagogie qui peuvent donc leur dispenser les explications nécessaires en cas de problèmes de compréhension. Les professeurs exigeront d'eux d'avoir un comportement propice au travail et à la réalisation des devoirs dans de bonnes conditions.

Pour le bien-être de chacun, le respect mutuel entre les élèves ainsi que des surveillants sont des conditions sine qua non du bon déroulement des séances. Vous serez informés par mail si un souci quelconque survient. Si après plusieurs avertissements, le comportement ne s'améliore pas, une exclusion temporaire sera envisagée avant de penser à une éventuelle exclusion définitive en dernier recours. Mais soyez persuadés que nous mettrons tout en place pour ne pas devoir en arriver là. Nous comptons évidemment sur votre précieuse collaboration le cas échéant.

Nous vous demandons de respecter les horaires d'étude (15h30-16h30). Un départ anticipé est à éviter au maximum, sauf pour raison exceptionnelle (rendez-vous médical...).

De même, la régularité de la fréquentation est importante. Les séances ne sont pas remboursées en cas d'absence.

L'asbl se réserve le droit d'annuler ou de reporter une séance en cas d'absence du responsable (que nous tentons toujours de remplacer avant de penser à l'annulation), d'événement pédagogique (formation, concertation, sortie scolaire...) ou pour toute autre circonstance exceptionnelle (chant de Noël, boum du Comité de parents...).

Pour annoncer les séances, les professeurs sonnent dans la cour pour avertir les enfants qui doivent venir former leur rang avant de se rendre à l'activité. Bien évidemment, en début d'année, les professeurs veillent à ce que tout le monde comprenne bien le principe du rassemblement sous le préau (surtout pour les plus jeunes ou nouveaux qui ne sont pas encore habitués).

Après l'étude, les enfants non repris par leurs parents seront redirigés vers la garderie de l'école.

Lors de l'inscription, vous avez le choix entre le paiement annuel (1 seul paiement pour toute l'année) pour lequel le prix est un peu plus avantageux et le paiement trimestriel (1 paiement par trimestre → 3 paiements répartis sur l'année : 1 par trimestre).

Pour des raisons d'organisation et de gestion, nous vous demandons de respecter les échéances de paiement fixées au bas des factures. En cas de retard de plus d'un mois, après rappels et sans communication de votre part, nous nous verrons dans l'obligation de refuser l'accès à l'étude à votre enfant.

L'asbl décline toute responsabilité en cas de perte avant ou après l'activité.

Stages :

Les stages ont pour but de permettre aux enfants de pratiquer des activités pendant les vacances scolaires. Ils sont ouverts à tous à partir de 2,5 ans. Les enfants sont répartis dans des groupes de maximum 12 enfants en fonction des tranches d'âges.

Les activités sont variées : psychomotricité, multisport, cuisine, art, expression corporelle, jeux, lecture, danse/chant, balades, sans oublier, lorsque la météo le permet, l'incontournable journée vélo tant appréciée ! Différentes formules de stage sont disponibles (stage multidisciplinaire, stage vélo... (voir affiche des stages). Elles permettent aux enfants de se divertir, s'occuper et être pris en charge (pour les enfants dont les parents travaillent) mais aussi de découvrir, apprendre, se dépenser et surtout s'amuser et s'épanouir. Pour les petits, un petit moment de relaxation et de sieste est aussi prévu après le repas de midi.

Les stages sont encadrés par des adultes de confiance, motivés, habitués à la gestion de groupe d'enfants et triés sur le volet.

Pour le bien-être de chacun, le respect mutuel entre les enfants ainsi que des surveillants sont des conditions sine qua non du bon déroulement des séances. Vous serez informés en fin de journée si un petit souci quelconque est survenu le jour même (propreté, blessure, discipline...). S'il s'agit d'un problème un peu plus grave, nous avertissons alors directement la personne de contact. Nous comptons évidemment sur votre précieuse collaboration le cas échéant.

Nous vous demandons de respecter les horaires.

Un départ anticipé est à éviter au maximum, sauf pour raison exceptionnelle (rendez-vous médical...). Pour les parents qui travaillent ou qui en ont besoin, une garderie gratuite est mise en place, le matin de 8h à 9h et l'après-midi de 16h à 17h30.

Les journées ne sont pas remboursées en cas d'absence.

Les enfants et leurs parents s'engagent à respecter le présent règlement d'ordre intérieur spécifique aux différentes activités de l'association JAKADI **mais également à respecter le règlement soumis par l'école ou par l'infrastructure accueillante.**

L'asbl a la possibilité d'exclure les élèves et parents qui refusent de se conformer à ces règles après plusieurs avertissement oraux et écrits.

Les personnes en charge des différentes activités sont tenues, durant les heures d'ouverture, de respecter, de faire respecter et d'appliquer les règlements de sécurité en vigueur dans l'école.

Les parents préciseront le lieu et le numéro de téléphone où ils peuvent être contactés durant les activités au cas où l'état de santé de leur enfant le nécessiterait. A défaut, les responsables prendront les dispositions qu'ils jugent utiles dans l'intérêt de l'enfant.

Jakadi « *Merci pour votre confiance* ».

